

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 30 c.
Réclames, —... 50
Faits divers, —... 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf ventilation dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse,

ABONNEMENT.

Saumur :

30 fr.

16

9

Poste :

35 fr.

18

10

On s'abonne :

A SAUMUR,

Au bureau du Journal

ou en envoyant un mandat

sur la poste,

et chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

SAUMUR
12 Août 1882.

L'ENTENTE DE L'ANGLETERRE ET DE LA PORTE.

La Porte a accepté, ces jours-ci, l'inter-
vention, conformément aux clauses et con-
ditions énumérées dans la note collective du
11 juillet.

L'œuvre de la Conférence est donc termi-
née pour le moment, et l'on croit que les
ambassadeurs se sont réunis avant-hier pour
dernière fois.

Nous disons « pour le moment » parce
que, si la Conférence est suspendue, elle
est pas dissoute, et qu'elle devra repren-
dre ses délibérations lorsqu'il s'agira de
procéder à un règlement final.

A cette heure, les opérations militaires
s'arrêtent tout. Les puissances se réservent
attendre de savoir le résultat de la cam-
pagne des Anglais et l'attitude définitive de
la Porte.

Les troupes anglaises ne feront rien de
nouveau avant la fin du mois, parce que, à
moment seulement, seront arrivés les
renforts considérables venus d'Angleterre et
de l'Inde.

Jusqu'ici, l'état-major britannique n'a
pas brillé dans les divers engagements qui
ont eu lieu. Quand on lit attentivement les
rapports, on se rend compte du maigre ré-
sultat obtenu. Dans la soi-disant recon-
quête opérée sur Ramleh, les troupes
anglaises, quoiqu'on cherche à masquer
leur échec, ont dû se retirer devant la résis-
tance acharnée des soldats égyptiens.

Elles doivent donc attendre le corps d'ar-
mée qu'amène avec lui sir Garnett Woles-
ley.

Quant à l'intervention de la Sublime-
Porte, quoique résolue en principe, elle
nous paraît ajournée et même douteuse. Les
rapports qui ont embarqué trois ou quatre

mille hommes environ se sont arrêtés en vue
de l'île de Crète, sur des dépêches de Cons-
tantinople. L'expédition est donc entravée
dès son départ même.

En voici les raisons :
D'abord, la Conférence n'a pu régler les
conditions de cette intervention anglo-tur-
que, parce qu'elle eût alors implicitement
donné un mandat européen à l'Angleterre,
mandat qu'elle a déjà refusé quand il a
été question d'une action anglo-française.

En second lieu, le Foreign-Office a mis à
la coopération de la Turquie de telles con-
ditions que l'intervention du Sultan en serait
absolument paralysée.

Ces conditions se résument en quatre
points :

- 1° Les troupes ottomanes ne pourront
rester en Egypte plus de trois mois et même
devront partir avant si l'Angleterre l'exige ;
— 2° leur effectif ne devra pas dépasser la
moitié de celui des forces anglaises ; — 3° les
troupes turques seront placées sous le com-
mandement d'un général anglais ; — 4° le
manifeste déclarant Arabi traître et rebelle
devra précéder le débarquement des troupes
ottomanes.

Il est clair que ces conditions tendent à
faire des troupes turques des mercenaires
de la Grande-Bretagne, ni plus ni moins
que des Cipayes, avec la différence que le
Sultan les paierait de ses deniers. La pre-
mière même contient l'expression d'une dé-
fiance insolente qu'Abdul-Hamid ne peut
guère accepter.

C'est au reçu de ces injonctions draco-
niennes que le Sultan a arrêté son expédi-
tion à la hauteur de l'île de Crète, ne vou-
lant pas se soumettre à des conditions qui
lui enlèveraient toute autorité non-seule-
ment en Egypte, mais encore dans tout le
monde musulman.

D'après les journaux de Vienne, on ne
croit plus en Autriche à une intervention
ottomane dans de pareilles circonstances.
Le Sultan se résignerait peut-être à mettre
Arabi hors la loi, quoique sur ce point on
n'ait qu'une promesse, et que la proclama-
tion soit encore à rédiger ; mais nous croyons

qu'il ne subira pas les autres conditions qui
lui sont imposées.

L'Angleterre reste donc seule maîtresse à
cette heure, sauf à compter plus tard avec le
concert européen. Elle ne dissimule plus,
du reste, sa répugnance à accepter la coopé-
ration de la Turquie. Le *Times* disait ces
jours derniers : « Si les Turcs vont en
Egypte pour rétablir le khédivé et assu-
rer au peuple égyptien une indépendance
raisonnable, leur présence est inutile ; —
s'ils ont d'autres visées, leur présence serait
une source de complications dangereuses. »
Ainsi, dans les deux hypothèses, le cabinet
de Londres ne veut pas des Turcs. Il entend
faire en Egypte ce qu'il voudra.

Le jour même où il faudra régler avec le
concert européen, soit la question de Suez,
soit la possession de l'Egypte, — nous con-
naîtrons la diplomatie britannique, — elle
mettra l'Europe en face de faits accomplis.
L'Europe les acceptera-t-elle ? C'est le secret
de l'avenir, que nous ne pouvons pénétrer
dès aujourd'hui, d'autant que les quatre
puissances coalisées se gardent bien de faire
connaître leurs vues à cet égard.

Si la Conférence se sépare sans vouloir
faciliter au Sultan l'intervention qu'elle lui a
demandée, c'est précisément parce que les
ambassadeurs ont pour instructions de ne
s'engager en rien et de réserver à leurs gou-
vernements respectifs liberté pleine et en-
tière.

D'ici quelque temps, nous n'aurons donc
qu'à suivre les opérations militaires des An-
glais et observer l'attitude des diverses
puissances, en attendant que chaque puissance
intervienne au règlement définitif.

Nous ne le ferons pas sans tristesse, car
si chacune, suivant ses intérêts et sa force,
se taille une part dans les dépouilles de l'Is-
lam, la France seule, grâce au gouverne-
ment républicain qui la fait descendre au
dernier rang, n'obtiendra rien que de la
pitié des vainqueurs, si toutefois elle n'est
pas chassée à tout jamais du monde orien-
tal.

Chronique générale.

Le ministre de l'intérieur n'enverra pas de
circulaire aux préfets. Il les recevra à tour
de rôle et leur donnera des instructions ver-
bales.

D'après le *National*, ces instructions au-
raient surtout pour but d'exhorter les fonc-
tionnaires de la République à travailler dans
le sens de la conciliation des diverses frac-
tions de la majorité républicaine, conformé-
ment au programme contenu dans la der-
nière partie de la déclaration ministérielle.

Le maintien de M. de Courcelles à l'am-
bassade de Berlin ne paraît pas aussi cer-
tain qu'on l'avait annoncé. Ce diplomate, qui
avait demandé à être relevé de ses fonctions
aussitôt après la démission de M. de Freyci-
net, vient de renouveler sa demande, en l'ap-
puyant sur ce fait qu'ayant été à la cour de
Berlin le représentant d'une politique toute
différente de celle qui va prévaloir dans les
nouveaux conseils du gouvernement, il lui
devenait très-difficile de conserver ses fonc-
tions.

Le ministre de l'intérieur se propose de
faire un remaniement important dans quel-
ques préfectures, mais surtout parmi les
sous-préfets, après la session des conseils
généraux.

Le *Journal officiel* a publié le décret de
convocation des électeurs de la deuxième
circonscription de Moulins (Allier), à l'effet
de nommer un député en remplacement de
M. Vinatier, décédé.

Il ne reste donc à pourvoir qu'au rempla-
cement de M. Escarguel, député des Pyré-
nées-Orientales, récemment élu sénateur du
même département.

Les radicaux avaient été jusqu'ici fort

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

CLÉRICALE !..

PAR M. CLAUDE de CHANDENEUX.

CHAPITRE XIII.

(Suite.)

Une heure après seulement, la jeune femme re-
vint au fond du jardin.

— Vite, dit-elle, écoutez-moi. Vous ne resterez
pas au Châlet-Jaune, car vous ne pouvez plus
y rester, maintenant, dans notre voisinage. J'ai
fait mes réserves sur vous ; que vous soyez ou non le
frère de Jacques Ferrat auquel songeait mon
père mourant, ma conscience est engagée dans
cette mystérieuse affaire de succession verbale.

— Oh ! bien, alors, si vous vous en mêlez, ça va
aller tout seul.

— Non, Jacques, je n'ai malheureusement ni
le pouvoir pour vous faire rendre justice si vous le
voulez, ni la qualité pour éclaircir une obscurité si
profonde ; mais je veux faire de vous un honnête
homme et un travailleur, en vous faisant donner
l'instruction qui vous manque.

— L'instruction ?... moi ?... je saurais la gram-

maire, l'histoire... la géographie ?..

— Voulez-vous les apprendre ?

— Ah ! ma chère petite dame !... faut pas me
donner de fausses joies comme ça.

— Ce sont des joies vraies.

— Mais c'est tout mon rêve !... savoir !... savoir
autant que les beaux messieurs, qui n'y tiennent
guère, cependant !..

— Eh bien ! voici une lettre pour mon cousin
Placial Molins, 30, rue Plumet ; elle lui expliquera
que, désormais, vous avez ma regardé.

— C'est-y bien possible !..

— Allez le trouver ; je le prie de vous venir, de
vous constituer un trousseau, de vous faire admet-
tre, en dehors des classes, que vous suivrez à part,
à l'École professionnelle des Frères de ce quartier.
Vous aurez à travailler double, pour que vos cama-
rades plus jeunes ne constatent pas longtemps
votre infériorité. Vous aurez aussi à oublier votre
passé de misère, de vagabondage, vos habitudes
de liberté, votre langage des rues ; vous avez à
devenir un être entièrement nouveau, transformé
par l'éducation et régénéré par la foi. M'entendez-
vous, Jacques ?

— Si je vous entends ?... Je vous crois !.. par-
lez encore, ma belle petite dame du bon Dieu !

— Y croyez-vous seulement, au bon Dieu ?

— Hum !... pas beaucoup, faut pas mentir ;
mais puisque vous y croyez, vous... c'est différent.

— Si j'y crois ?... Si je n'y croyais pas, Jacques,
le fardeau m'écraserait.

Et, comme si vraiment le faix eût été trop lourd,
elle cacha sa tête dans ses mains et pleura.

Le pauvre hère, tout ahuri, la considéra piteuse-
ment... Des larmes dans des yeux si doux !... des
sanglots secouant cet être gracieux et tendre !...
les petites mains blanches crispées sur le visage
comme pour en dissimuler l'altération !... C'était
un spectacle neuf et poignant sans doute ; car la
physionomie de Jacques, accroupi sur ses talons à
deux pas de sa bienfaitrice, rappelait celle du
chien fidèle aux pieds d'un maître désolé.

Cette faiblesse ne dura que quelques minutes.
Geneviève était femme, et toute la sensibilité
féminine souffrait en elle de mille piqûres ; elle
était chrétienne, grâce à Dieu, et ce fut l'abnéga-
tion chrétienne qui la souleva promptement hors
d'elle-même, qui l'arracha à son attendrissement
où ses forces pouvaient diminuer, où sa dignité
risquait de s'amoindrir.

— C'est fini, dit-elle en essuyant les dernières
traces de son émotion. Que mes larmes involontai-
res vous prouvent du moins, mon enfant, qu'on
peut souffrir assez pour faire fléchir le courage
physique, mais que l'âme demeure maîtresse en
dominant de telles défaillances. Voyez, je ne pleure
plus. Revenons à vous. Il y a, dans cette lettre à
mon cousin Placial Molins, une autre lettre pour

le supérieur de l'École professionnelle ; enfin un
billet de banque, pour subvenir aux premiers frais
de votre transformation et aux premiers mois de
l'école.

— De l'argent ! répéta Jacques étonné. Vous me
remettez de l'argent... à moi ?..

— Oui, mon enfant, à vous... à vous qui ne
seriez pas digne de l'intérêt que je vous témoigne
si j'hésitais à vous le confier.

— Eh bien ! vous êtes pas une dame comme les
autres, allez. C'est grand, ce que vous faites là ! Y
a-t-il beaucoup d'argent, dites ?

Geneviève regarda la lettre et sourit.

— Il y a un billet de 500 francs.

Les yeux de l'enfant s'arrondirent d'admiration.

Ce n'était pas la richesse du den qui l'éblouis-
sait ; à sa louange, c'était la confiance de la jeune
femme qui l'attendrissait jusqu'aux larmes... et qui
le relevait à ses propres yeux.

Il voulut parler, bégaya des mots absurdes, fit
deux ou trois bonds de joie, et revint saisir le bout
de la ceinture qui nouait, à la taille, ou un large
papillon de ruban gris, la robe du matin de sa
protectrice.

Il baisa pieusement ce ruban, l'abandonna
comme à regret, et semblant faire un grand effort,
s'éloigna sans plus parler.

Au bout de vingt pas, fairs vivement du côté de
la maison, soit par un dernier accès de sa verve

satisfaits de M. le Président de la République et ils ne lui ont jamais ménagé leurs éloges. Depuis la formation du ministère de M. Duclerc, ils le sont moins, si même ils le sont encore. M. de Rochefort s'en prend à lui « de l'étrange composition de cet étrange ministère » et, lui prêtant ce mot : « Jamais je ne gouvernerai avec l'extrême gauche, » il ajoute : « M. Grévy s'apercevra bientôt qu'il lui est impossible de gouverner en dehors d'elle, et, ce jour-là, ce sera la démission ou la soumission. »

UNE GRAVE SCISSION.

Nous apprenons que la plupart des membres de la gauche radicale ont envoyé au bureau de leur groupe leur démission.

Voici la cause de cette scission :

Lundi soir, la gauche radicale se trouvait réunie après la séance, lorsqu'on est venu lui annoncer la composition définitive du ministère Duclerc.

Aussitôt, M. Hérisson, secondé par M. Labuze, après avoir pris part à la discussion sur l'attitude qu'on devait prendre vis-à-vis de ce ministère, se firent surtout remarquer par la vivacité de leurs critiques, et ils allèrent même jusqu'à proposer au groupe un ordre du jour déclarant qu'on ne pouvait pas accorder confiance au ministère.

Or, à pareille heure, le lendemain, on apprenait que M. Labuze venait d'être entraîné à l'Élysée pour accepter la place de sous-secrétaire d'État aux finances, et que M. Hérisson, d'autre part, avait consenti à prendre la portefeuille des travaux publics.

Le Rappel se livre à une statistique qui ne manque pas d'intérêt :

A la session des Chambres va succéder celle des conseils généraux qui s'ouvre le lundi 24 août prochain. Dans les circonstances actuelles, après la longue crise qui vient de se terminer, la session de ces assemblées départementales offrira un intérêt particulier.

La plupart des nouveaux ministres sont membres des conseils généraux, à savoir : M. Fallières, du Lot-et-Garonne ; M. Pierre-Légrand, du Nord ; M. Duveaux, de Meurthe-et-Moselle.

Parmi les anciens ministres restés dans le cabinet, deux sont membres des conseils généraux ; M. le général Billot, de la Corrèze, et M. Cochery, du Loiret.

De ces divers membres du cabinet, seul M. Cochery est président de son conseil général et, par suite, aura seul l'occasion, s'il le juge convenable, de prononcer un discours politique et de faire allusion aux derniers événements.

Par contre, la plupart des ex-ministres sont présidents des conseils généraux de leurs départements respectifs : M. de Freycinet, dans Tarn-et-Garonne ; M. Jules Ferry, dans les Vosges ; MM. Léon Say, Varroy et Goblet, le premier, dans Seine-et-Oise, le second, dans Meurthe-et-Moselle, et le troisième dans la Somme.

Tous ces membres vont se rendre, le 24

août, à la session des assemblées départementales.

Le président de la Chambre, M. Henri Brisson, qui est président du conseil général du Cher, va également quitter Paris pour se rendre dans son département.

AVEUX SIGNIFICATIFS

Le National nous fait le tableau le plus sombre de la situation de la République. Le journal de M. Pessard se demande « par quel prodige de désorganisation spontanée le parti républicain, maître dans le pays et dans le gouvernement, en possession de tous les moyens d'action que donne le pouvoir, et de la force qu'on tire de la confiance publique, en est arrivé, en moins de trois ans, au ramollissement et à l'impuissance ? » Et, après s'être fait cette question, il répond : Ce n'est pas la faute de M. Gambetta, ce n'est pas la faute de M. de Freycinet, ce n'est pas la faute de M. Grévy. C'est la faute de tout le monde, ou plutôt de tous les républicains. « Le parti républicain tout entier, chefs et soldats, investis de la confiance du pays, chargés par lui de sauvegarder la société française, de l'organiser dans l'ordre matériel et moral, de la doter d'institutions franchement libérales et progressives, l'ont livrée, petit à petit, morceau par morceau, à une poignée de révolutionnaires d'instinct et d'habitude, cédant du terrain à chaque rencontre, sans même engager la lutte, doublant de leur faiblesse l'audace des agresseurs, et leur recrutant des adhérents par le spectacle de leur triomphante impunité. »

Pour montrer d'une manière saisissante le mal que le parti républicain a fait à la France, M. Pessard emploie des termes chirurgicaux. « Nous n'en sommes encore qu'à la gangrène, dit-il, mais la pourriture n'est pas loin. » La gangrène ! mais c'est déjà suffisamment grave : On en guérit rarement. Si la France est aussi malade que le croit le rédacteur en chef du National, il est grand temps qu'elle prenne un bon médecin et qu'elle se soigne sérieusement.

M. Pessard ne voit dans le parti républicain aucun médecin qui puisse guérir cette gangrène qui va bientôt devenir de la pourriture. Si l'on ne coupe pas court à l'invasion désorganisateur du radicalisme, si les démagogues continuent à gouverner sous le couvert des modérés, « on peut appeler MM. Duclerc ou Leblond, MM. Gambetta ou Léon Say, MM. Ferry ou Freycinet, nous roulerons de pente en pente, jusqu'à la dernière fondrière où périssent les démocraties sans raison, sans guide et sans frein, c'est-à-dire dans la boue. »

Ainsi, au dire de M. Pessard, le parti républicain, dans l'espace de trois ans, est arrivé au ramollissement et à l'impuissance, a gangrené la France, l'a fait tomber dans la boue, et cela, pourquoi ? Parce que les hommes de la gauche modérée, infidèles à leur mission, traîtres à leur pays, ont livré la société française aux entreprises des démagogues.

C'est grâce à la faiblesse et à la pusillanimité des hommes d'État de la gauche modérée, toujours prêts à céder du terrain à chaque rencontre, sans même engager la lutte, c'est grâce à ces Girondins de la 3^e République, que la France se désorganise, qu'elle s'effondre, qu'elle périclite d'une mort ignoble.

Devant cette appréciation, juste peut-être, mais sévère, du rôle que le centre gauche et la gauche modérée ont joué depuis trois ans, nous nous demandons comment il se fait que M. Pessard soit resté républicain, et surtout comment il se fait qu'il ait donné son appui aux ministères de centre gauche et de gauche modérée que M. Grévy a successivement formés. — H. DE KEROMANT. (Le Soleil.)

L'INSTRUCTION CIVIQUE.

Les républicains vont introduire l'enseignement civique dans les écoles. Les professeurs seront chargés d'expliquer aux enfants de douze ans les événements politiques qui se sont produits depuis 1789 ; ils leur apprendront surtout qu'avant la prise de la Bastille, la France n'existait pas. Tous les grands événements datent du 14 juillet 1789, jour de l'émancipation de l'humanité. La période qui s'est écoulée de 1792 à 1794 devra surtout être, de la part des professeurs, un sujet d'admiration. Les Marat, les Danton, les Camille Desmoulin, les Robespierre seront pour eux les plus grands hommes que l'humanité ait jamais connus. Eh bien ! ces études, ces leçons données à des enfants sont loin de nous déplaire, et nous trouvons qu'elles constituent un moyen excellent de dégouter la France du gouvernement de la souveraineté du nombre.

La Révolution a passé dans le jugement des hommes qui ont vécu depuis cette époque par des phases bien distinctes. Jusqu'en 1830, les conventionnels et tous ceux qui avaient gouverné la France jusqu'au 8 thermidor étaient considérés comme des bandits dont on avait honte de parler. Après les événements de juillet 1830, une réaction se produisit en leur faveur. On se rappelle le succès des histoires de la Révolution écrites à cette époque et qui contribuèrent à la République de 1848.

Depuis 1871, les idées se sont bien modifiées. Des travaux historiques ont été sérieusement entrepris par les hommes les plus compétents, et on en est arrivé à cette conclusion : c'est qu'avec l'Assemblée constituante les réformes nécessaires avaient été de beaucoup dépassées ; qu'une fois la royauté détruite, il a été impossible d'établir en France aucun gouvernement sérieux. Lorsqu'une révolution a dépassé le but et n'a produit que des ruines, le peuple est bien prêt d'en comprendre le résultat.

Tant que les républicains n'ont pas été au pouvoir, il leur a été facile de vanter leurs vertus ; mais aujourd'hui on les voit à l'œuvre : on sait avec quel désintéressement ils s'occupent des affaires du pays.

Lorsque les professeurs, dans les écoles, raconteront aux enfants les grandeurs de la Révolution, il sera facile d'y opposer les crimes. Les honnêtes gens étaient armés, mais les conventionnels et les politiques avaient bien soin de conserver leur précieuse personne, en se tenant loin du feu de l'ennemi. C'est absolument ce que leurs imitateurs ont fait en 1870.

On pourra montrer aux enfants que l'Angleterre, si elle avait conservé la République après la révolution qu'elle a faite au dix-septième siècle, n'aurait jamais été une des grandes puissances de l'Europe. On pourra leur apprendre que l'Allemagne tomberait au rang de puissance de dernier ordre, si la République y remplaçait le gouvernement impérial. L'anarchie existerait partout.

La monarchie a fait l'unité nationale que les républicains sont en train de détruire.

C'est ce qu'il sera peut-être avant peu très-facile de faire comprendre aux enfants, et les professeurs dans les écoles s'exposent à voir leurs élèves leur apprendre souvent à interpréter l'histoire. En tout cas, il y a pour les conservateurs un devoir à remplir, il faut répondre aux manuels des Paul Bert par des livres destinés à l'enfance et dans lesquels, en s'appuyant sur les Taine et sur les écrivains sérieux de notre époque, on enseignera aux enfants la vérité sur la Révolution. C'est peut-être le moyen le plus efficace de lutter contre ce découragement

général qui envahit trop d'esprits. La vérité sur la Révolution et ses résultats sera un des meilleurs moyens de combattre la République et d'en dégouter les Français. (Gazette de France.) A. LANTIER.

AFFAIRES D'ÉGYPTE.

Le journal russe, le Rous, parlant des affaires d'Égypte, s'exprime de la manière suivante :

« Il est hors de doute que le centre de gravité de la question d'Orient est transféré du Bosphore au canal de Suez, de Constantinople et de la Turquie d'Europe à la côte septentrionale de l'Afrique et dans l'Asie Mineure. »

« L'importance du Bosphore est aujourd'hui plus grande pour nous que celle du canal de Suez. »

M. de Bismark encourage l'Italie à réclamer l'île de Rhodes pour prix de ses services. On sait que le chancelier s'est depuis longtemps réservé l'île de Crète.

Les dépêches annoncent que le Sultan s'est décidé à lancer un manifeste déclarant l'Arabi rebelle, c'est-à-dire le mettant hors la loi.

En même temps l'Arabi se fait proclamer khédivé par ses soldats.

Reste à savoir ce que feront les troupes égyptiennes quand elles liront la proclamation d'Abdul-Hamid, agissant comme souverain et comme khalfé.

Dans la Conférence d'hier, les représentants de la Turquie, de l'Autriche, de l'Allemagne et de la Russie ont confirmé leur adhésion à la proposition italienne pour la protection collective du canal.

Lord Dufferin a déclaré que l'Angleterre adhère avec les réserves suivantes :

1° L'Angleterre réserve sa liberté d'action pour les opérations militaires actuellement engagées ;

2° Les effets de la proposition italienne prendront fin avec la terminaison de la situation anarchique actuelle en Égypte ;

3° La proposition italienne ne pourra empêcher une puissance quelconque de débarquer au cas de nécessité.

M. de Noailles s'est abstenu pour cause d'absence d'instructions. Il répondra probablement dans la prochaine séance.

Saïd-Pacha a annoncé le départ des troupes turques pour hier ou aujourd'hui vendredi ; mais, sur l'observation de lord Dufferin, Saïd a répondu que les troupes ne débarqueraient en Égypte seulement après l'arrivée de Dervish-Pacha et de Saïd-Ver-Pacha.

M. Onou a demandé des explications sur le débarquement des troupes anglaises au Suez.

Lord Dufferin a répondu que ce débarquement avait été ordonné par l'amiral Seymour pour sauver la ville, en ajoutant que le débarquement ne portait aucune atteinte au caractère du canal.

La prochaine séance a été fixée à

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 14 août. Le marché continue à faire preuve de dispositions, la fermeté s'accuse encore de la clôture de la séance de ce jour.

Nous voyons nos rentes demandées aux cours suivants : 3 0/0, 82.30, 82.32 et 82.35 ; amortissable, 82.40, 82.45 ; 5 0/0, 115.47, 115.50, 115.42.

Les fonds ottomans égyptiens, qui hier étaient enlevés à des cours déjà trop hauts, sont aujourd'hui aussi fermes que la veille.

L'Égypte 6 0/0 est à 272.50 ; le Turc à 11.15 ; l'Italien à 87.70.

L'animation du marché des sociétés de crédit est plus grande, le comptant principalement actif, on voit que les achats de l'épargne sont sérieux.

L'action de la Banque de France est assez soutenue à 5,380.

On inscrit 540 sur la Banque d'Égypte, le marché de cette valeur est assez abandonné, car on ne la considère pas du tout comme une valeur de placement ni d'avenir.

Le Crédit Foncier attire toujours l'attention, les cours progressent chaque jour d'une manière très-régulière qui fait prévoir des cours élevés, on demande l'action à 1,480.

Bon courant de demandes sur les obligations foncières 4 0/0 émises à 480 francs.

Les Magasins généraux de France et d'Algérie

vagabonde, soit dans la crainte de rencontrer encore le vieillard, son ennemi, il s'arrêta, jeta un regard en arrière, salua Geneviève et, d'un bond, s'aidant de ses bras maigres comme de crampons, il franchit le mur peu élevé du jardin, pour retomber lestement au dehors.

Elle accourut mécontente. Derrière le mur, une voix s'éleva, pleine de caresses :

— Ma chère bien-aimée protectrice du bon Dieu !... pour vous bien remercier, je vais, de ce pas, commencer à devenir un honnête homme.

Et, tout aussitôt, on entendit le bruit de sa course inégale sur les cailloux du chemin qui conduisait à la gare.

Geneviève l'écouta décroître et se perdre au loin, rêveuse, avec le sentiment d'un devoir raffiné silencieusement accompli.

Son action était généreuse, noble son but.

Solidaire de l'honneur des Bourgeal, elle se sentait aussi solidaire de leurs charges. Le chef de famille s'y débattait audacieusement, elle essayait d'y suppléer avec ses ressources personnelles.

Donner de l'éducation à ce pauvre diable, moins pervers que malheureux, c'était une œuvre chrétienne d'abord, une réparation aussi du tort probable, sinon certain, que lui causait M. Bourgeal.

Elle se demanda si sa confiance ne courait pas le danger d'être trompée ; si la somme relativement forte qu'emportait l'enfant à son cousin

Placial arriverait fidèlement aux mains du destinataire.

Mais elle avait lu dans le regard affolé de joie de Jacques Ferrat une de ces grâtes ardentes qui ne mentent point, et quand elle retourna prendre le fardeau de sa tâche quotidienne, entre Jeannine et le vieillard, son esprit s'était rasséréné.

(A suivre.) CLAUDE DE CHANDENEUX.

LA LANTERNE D'ARLEQUIN

Illustrée, 10 centimes

PARAISANT TOUS LES DIMANCHES

Dans cette saison, tout le monde est à la campagne. Nous engageons nos amis à profiter du séjour qu'ils y font pour propager et faire connaître la Lanterne d'Arlequin. Pour quelques centimes, ils se procureront des numéros de cette vaillante Lanterne et les distribueront aux travailleurs des champs. C'est le meilleur remède pour extirper la gangrène républicaine qui a été inoculée avec trop de succès dans leur esprit (un peu, hélas ! par suite de notre négligence !). Partout où nos amis l'ont répandue, elle a été accueillie avec reconnaissance : elle amuse et intéresse.

Sommaire du n° 72 : Le coup du Gendarme. Une tête de 125,000 francs. Le conseiller polonais. Un beau discours. Les légumes expulsés. La chute du ministère. M. Grévy et son nouveau ministère. Un maire gargantua. Encore le 14 juillet. La fuite en Égypte. Les ministres sous la R. F. Choses et autres.

à 550. Il faut profiter des cours actuels
 pour acheter.
 Les actions de la Banque Parisienne à 470.
 La Société Générale est faible à 615.
 Le Mobilier Français s'élève à 491.25.
 Nous recommandons spécialement aux personnes
 qui veulent un fructueux placement, l'action du
 Comptoir Industriel de France et des Colonies,
 qui que les actions Malétra et les obligations des
 Messageries Fluviales de Cochinchine.
 L'action de Suez est ferme à 2,560. La part
 de la Compagnie est à 1,975.
 Les actions de nos chemins de fer continuent
 à monter : le Lyon à 1.675 ; Orléans, 1.335.

TRIBUNAUX

LE CRIME DU PECQ.

La presse parisienne donne en entier les
 détails d'une affaire célèbre connue sous le
 nom de crime du Pecq, affaire de Chatou, ou
 de la famille Fenayrou, détails que leur lon-
 gueur ne nous permet pas de publier, et
 qui du reste n'ont rien de bien intéressant.
 Voici, en substance, le résumé de cette
 affaire :
 Le 29 mai dernier, un marinier retirait de
 Seine, près du pont du Pecq, un cadavre
 qui avait séjourné dans l'eau plusieurs
 jours. Le corps fut reconnu pour être celui
 de M. Aubert, pharmacien, boulevard
 des Herbes, à Paris. Le crâne était fendu,
 le cœur percé d'un stylet, les jambes liées.
 M. Aubert avait été assassiné, puis jeté à la
 Seine.
 La famille de la victime porta ses soup-
 çons sur les époux Fenayrou, qui furent ar-
 rêtés et finirent par avouer qu'ils étaient les
 auteurs du crime.

La femme Fenayrou avait eu des relations
 avec Aubert, et son mari, prétend-il, pour
 venger son honneur, avait menacé sa femme
 de la mort si elle ne lui livrait pas son amant.
 Elle-ci céda, donna un nouveau rendez-
 vous à Aubert, et par ses cajoleries l'attira le
 29 mai à Chatou dans une maison louée par
 Fenayrou pour perpétrer le crime.

Partis à 8 heures 1/2, elle arriva à Chatou
 dans une obscurité complète, et s'engagea
 dans la rue du Croissy, suivie par Aubert,
 qui lui fait remarquer qu'il fait bien sombre
 qu'il n'est pas un héros d'aventures.
 Elle ne répond rien, continue sa route et
 arrive à la porte de la maison. Aubert et elle
 entrent dans le jardin, ensuite dans le vesti-
 bule où Aubert accroche son chapeau, puis
 dans le salon. Elle s'approche de la chemi-
 née et tente inutilement de se procurer de
 la lumière. Aubert frotte alors une allumette.

A cet instant, Marin, qui l'attendait dé-
 bauché et tout armé derrière un battant de
 la porte, s'élance et lui assène sur la tête un
 violent coup de marteau. Aubert est ren-
 versé, il se remet de suite sur pied, recon-
 naît son agresseur à la lueur de l'allumette
 qui brûle encore sur le sol, pousse un cri
 effroyable et se jette sur Marin. Une lutte s'en-
 gage et les deux hommes font, en se tenant
 l'un l'autre, le tour de la pièce. A ce mo-
 ment, voyant le danger que court son mari,
 qui elle sait plus faible que son ancien amant,
 Gabrielle se précipite sur les combattants ;
 elle saisit Aubert avec ses deux mains par
 la tête, le tire en arrière en s'écriant :
 « Misérable ! vous n'allez pas tuer
 son mari, maintenant ! » Et elle dégage
 son mari. Celui-ci frappe alors à coups redou-
 blés la victime qui tombe assommée à la face
 contre terre.

Pendant ce temps, l'allumette s'était
 éteinte, Marin réclame de la lumière ; sa
 femme allume la bougie placée sur la che-
 minée et va chercher son beau-frère qui fai-
 mit le guet.
 Aubert râlait. Marin le retourne, lui
 adresse des injures, puis s'emparant de la
 canne à épée : « C'est par le cœur que tu
 vas mourir, » lui dit-il ; et il lui plonge à
 plusieurs reprises son arme dans la poi-
 trine.

Le meurtre accompli, il dépouille le cadavre
 de ses vêtements, qu'il découpe avec des
 ciseaux, le bâillonne, le garotte avec les
 vieux débris de plomb, l'enveloppe dans une
 vieille toile et appelle son frère et sa femme
 à son aide. Celle-ci, qui venait à chaque ins-
 tant du dehors pour voir ce qui se passait
 dans le salon, amène Lucien ; et les deux
 frères entraînent dans la cuisine le corps, qu'ils
 placent ensuite sur la petite voiture.

Marin, assisté de sa femme, éponge le
 sang qui forme une large mare à l'endroit

où Aubert est tombé, se débarrasse de ses
 chaussures inondées de sang, et lave sa fi-
 gure et ses mains maculées. Il est près de
 onze heures du soir ; les trois accusés, après
 avoir constaté qu'aucun étranger ne rôdait
 autour de la maison, se dirigent vers le pont
 de Chatou. Marin pousse devant lui la voi-
 ture qui contient le cadavre, son frère et sa
 femme marchent par derrière, à quelque
 distance.

Au milieu du pont, Marin fait monter la
 voiture sur le trottoir, l'accule à la rampe,
 pendant que sa femme tient le brancard,
 pose, avec son frère, le corps sur la balus-
 trade. Il l'attache ensuite avec une corde et
 le descend dans la Seine. Marin est blessé à
 la main dans cette opération.

Lucien reprend alors la voiture et retourne
 à la maison par le même chemin ; le mari
 et la femme y arrivent bientôt de leur côté
 par une autre route. Les accusés font un pa-
 quet des vêtements de la victime, du mar-
 teau, de la corde, des ciseaux, et ils se ren-
 dent à la gare.

En attendant l'heure du train, ils pren-
 nent de la bière dans un café et parlent pour
 Paris, où ils se séparent pour regagner leur
 domicile.

Marin Fenayrou soutient qu'il a voulu
 venger son honneur outragé ; sa femme,
 qu'elle n'a pas été libre, terrorisée par les
 menaces que son mari avait proférées contre
 elle et contre ses enfants ; fanatisée par l'a-
 mour qu'elle ressentait pour lui, elle a dû,
 dit-elle, subir sa volonté pour réparer sa
 faute.

Fenayrou a quarante-un ans et Gabrielle
 trente.

Cette dramatique affaire se déroule en ce
 moment devant la cour d'assises de Seine-et-
 Oise, à Versailles.

Chronique Locale et de l'Ouest.

LES MANŒUVRES DU 9^e CORPS.

Les manœuvres de divisions du 9^e corps
 d'armée se feront cette année dans les Deux-
 Sèvres, aux environs de Bressuire ; le 7^e
 doit partir vers le 2 septembre pour aller
 prendre part à ces manœuvres, la première
 étape sera les Rosiers, la seconde Saumur,
 et de cette dernière ville il se dirigera vers
 Bressuire.

Le nouveau ministre de l'intérieur, M.
 Fallières, a reçu hier M. Jabouille, préfet de
 Maine-et-Loire.

L'ouverture de la chasse dans les départe-
 ments de Maine-et-Loire et de la Sarthe
 aura lieu le dimanche 3 septembre.

LE VOLONTARIAT D'UN AN.

Le ministre de la guerre a adressé aux
 préfets la circulaire suivante, relative aux
 examens du volontariat :

« Monsieur le préfet,
 Je vous prie de me faire connaître d'ur-
 gence :

1^o Le nombre des jeunes gens inscrits
 jusqu'à ce jour à votre préfecture dans les
 conditions de l'article 54 de la loi du 27
 juillet 1872, pour prendre part au volonta-
 riat d'un an. Ce nombre devra comprendre,
 indépendamment des jeunes gens reconnus
 propres au service cette année par les com-
 mandants des bureaux de recrutement, ceux
 qui, après avoir été refusés l'année der-
 nière, ont été reconnus bons pour le ser-
 vice actif de 1882 par les conseils de révi-
 sion, et réclament le bénéfice de l'assimila-
 tion.

2^o Quel devra être, suivant vos prévi-
 sions approximatives, le chiffre total des
 jeunes gens inscrits du 4^e juillet au 26 août
 dans les conditions ci-dessus.

Je vous rappelle qu'à moins d'impossi-
 bilité absolue il sera toujours préférable que
 l'épreuve écrite soit passée dans une salle
 unique. Lorsque le nombre des candidats ne
 permettra pas qu'il en soit ainsi, vous au-
 rez à m'en rendre compte, afin que je puisse
 vous envoyer un nombre de plus correspon-
 dant à celui des locaux que vous m'indique-
 rez comme étant indispensables.

« Signé : BILLOT. »

L'examen écrit auquel seront astreints,
 en 1882, les candidats au volontariat d'un
 an, aura lieu cette année le 28 août.

Le texte de la dictée et du problème de-
 vant servir pour la première épreuve, sera,
 comme par le passé, envoyé du ministère
 de la guerre.

L'état indiquant le classement rigoureux
 des candidats par le nombre des points ob-
 tenus à l'épreuve écrite sera adressé au mi-
 nistre aussitôt après la correction, et le 6
 septembre au plus tard.

Les examens oraux commenceront le
 20 septembre et devront être terminés de
 façon que l'état numérique de classement
 parvienne au ministre au plus tard le 20
 octobre.

Les notes à attribuer aux candidats doi-
 vent être exprimées en nombres entiers.
 Le produit des notes par les coefficients,
 relevé sur les états numériques de classe-
 ment, ne peut donc être qu'un multiple de
 cinq.

Le montant de la somme à verser, en
 exécution de l'article 55 de la loi, reste fixé
 à 4,500 francs.

Des instructions ultérieures feront con-
 naître les dates des engagements et de la
 mise en route, ainsi que la répartition des
 engagés conditionnels entre les différents
 corps de troupe : régiments d'infanterie,
 régiments de dragons, de chasseurs ou de
 hussards, régiments d'artillerie.

En outre, tous les jeunes gens qui, « à
 un titre quelconque », demandent à jouir
 du bénéfice du volontariat, sont tenus, à
 peine de déchéance, de déposer, à la préfec-
 ture du département où ils désirent s'en-
 gager, leur demande accompagnée des pié-
 ces réglementaires, du 4^e juillet au 26
 août.

Les candidats qui ne sont pas encore en
 possession des titres ou diplômes prévus
 par l'article 53 de la loi du 27 juillet 1872
 ne peuvent être inscrits dans les conditions
 dudit article ; néanmoins, rien ne s'oppose
 à ce qu'ils demandent leur inscription au
 titre de l'article 54. Ils peuvent, à leurs ris-
 ques et périls, ne pas passer l'examen pro-
 fessionnel. Mais qu'ils y satisfassent ou non,
 ils sont admis à réclamer, jusqu'au moment
 fixé pour la réception des engagements, le
 bénéfice de l'article 53 s'ils remplissent alors
 les conditions exigées.

POITIERS.

On lit dans le Journal de la Vienne :

« Nous avons appris hier qu'un terrible
 accident était arrivé à M. Léopold Thézard,
 maire de Poitiers, qui était parti le matin
 pour sa campagne de Châtillon, près de
 Couhé.

M. Thézard était dans sa voiture, lors-
 que le cheval eut peur d'un des battants de la
 grille qui était fermé. L'animal s'emporta ;
 M. Thézard voulut descendre, mais sa jambe
 resta engagée dans la roue de la voiture et
 il eut le tibia broyé.

Le docteur Charzelgüe, de Couhé,
 mandé aussitôt, accourut et jugea la bles-
 sure tellement grave qu'il ne voulut pas
 prendre seul la responsabilité d'une ampu-
 tation qu'il craignait nécessaire.

Les adjoints, MM. Guimbaud et Bolley,
 prévenus par un télégramme, partirent im-
 médiatement, emmenant avec eux deux
 médecins, les docteurs Chedevergne et
 Moore. Le docteur Jallais s'était rendu de
 son côté auprès du blessé, et de la glace
 avait été expédiée pour qu'il pût être paré à
 tout événement.

A l'heure où nous écrivons, le préfet
 qui, aussitôt après l'accident, était parti
 pour Châtillon avec M. Pineau, n'est pas
 encore de retour, ce qui fait craindre quel-
 que complication. On nous assure cepen-
 dant que l'amputation n'a pas encore été
 faite ; cinq médecins sont auprès du blessé
 qui n'a, paraît-il, pas perdu connaissance
 un seul instant. »

CONSEILS ET RECETTES.

DESTRUCTION DES MAUVAISES HERBES.

Lorsque les allées de votre jardin com-
 mencent à verdoyer, afin d'empêcher la propa-
 gation des mauvaises herbes, votre jardi-
 nier s'empare d'un racloir, au moyen duquel
 il coupe toutes ces plantes au niveau de la
 racine. Qu'advient-il ? Au bout de quelque
 temps, vos allées présentent l'aspect de pe-
 tites prairies. Le travail est à recommencer,
 et le disciple de saint Fiacre perd chaque
 semaine un certain nombre d'heures à cou-
 per ces herbes, qui ont l'air de repousser
 sous le racloir.

Pour se livrer si souvent à cette opéra-
 tion, votre jardinier ignore sans doute que
 beaucoup de plantes ont la propriété de don-
 ner naissance, par les plaies qui leur sont
 faites, à un nombre considérable de bour-
 geons adventifs. S'il se doute du résultat, il
 se met bravement à arracher les plantes. Ce
 procédé radical est excellent ; il a cependant
 un inconvénient, celui d'être très-long.

M. B. Simon conseille, dans la Méditerra-
 née, de faire bouillir dans 400 parties d'eau
 40 parties de chaux vive et une partie de
 fleur de soufre. Quand on a fait bouillir, on
 tire au clair, puis on additionne ce liquide
 de 400 parties d'eau et l'on arrose avec cette
 dissolution la place que l'on désire priver
 d'herbes.

Une question : Est-il bien utile de tirer au
 clair ?
 (Journal des Campagnes.)

Faits divers.

LES CROCHETEURS CHATIÉS.

On écrit de Bourg au Clairon :

« Lorsque, en novembre 1884, on cro-
 cheta la Trappe de Notre-Dame-des-Dom-
 bes, au Plantay, l'opération eut trois pro-
 moteurs qui, non contents de l'avoir prépa-
 rée, y assistèrent de leurs personnes. C'é-
 taient MM. Gellion-Danglar, préfet de l'Ain ;
 Orcel, conseiller général du canton auquel
 appartient la Trappe, et Chambaud, direc-
 teur de la feuille démagogique et anti-cléri-
 cale, le Progrès de l'Ain.

» Ils étaient assistés d'un serrurier, franc-
 maçon comme eux.

» Peu de temps après, M. Gellion-Dan-
 glar, mis en disponibilité, mourait subite-
 ment à Paris.

» M. Orcel le suivait de près. Le serru-
 rier, leur instrument, devenait misérable et
 aveugle dans le même temps.

» Ce matin, M. Chambaud est mort pres-
 que subitement aussi. »

Programme de la fête des Ponts.

Dimanche 13 août 1882.

A 6 heures, une salve d'artillerie annon-
 cera la fête.

A 4 heures, Mât de Cocagne.

A 2 heures 1/2, Jeu du Tourniquet.

A 3 heures 1/2, Baptême des Lanciers.

A 4 heures 1/2, Combat des Grottesques.

A 6 heures, Ascension d'un Ballon.

A 8 heures, Illuminations de la rue Natio-
 nale.

A 9 heures, Grand Feu d'artifice.

BALS PUBLICS place du Roi-René et hôtel
 du Grand-Turc.

LE SANG, C'EST LA VIE!!!

Le ROB LECHAUX Cresson et Salsopa-
 reille rouge concentré
 et iodurés, garanti sans mercure, fortifie, purifie
 et régénère le sang.

Le ROB LECHAUX rend la force aux en-
 fants lymphatiques, aux
 jeunes filles et aux femmes anémiques, aux
 convalescents et aux vieillards affaiblis.

Le ROB LECHAUX détruit sans retour et sans
 danger toutes les impu-
 retés contenues dans le sang.

Le ROB LECHAUX donne de l'appétit, fa-
 cilité la digestion, sup-
 prime la constipation, évite les congestions.

Le ROB LECHAUX guérit rapidement les
 grandes, Démangeaisons,
 Eczémas, Plaies, Douleurs, Toux rebelle, Asthme,
 Rachitisme, Dépôt de lait, etc., etc.

GUÉRISON DE DARTRES VIVES DE 10 ANS
 « Je n'ai, mon cher confrère, que des éloges à vous faire
 sur la préparation de votre ROB LECHAUX, qui
 donne des résultats vraiment surprenants. En voici un
 entre autres. — Une jeune femme souffrait horriblement
 de darts vives qui lui couvraient une partie du corps.
 Depuis plus de 10 ans elle était en traitement sans aucun
 résultat. En quatre mois, au moyen de votre ROB
 Lechaux et de votre Pommade anti-dar-
 treuse, elle a obtenu une guérison complète. Depuis
 plus d'un an elle jouit d'une parfaite santé. »

NORY, Ph^o de l'école de Paris, à Mayenne.

Le ROB LECHAUX est le meilleur recons-
 tituant que l'on puisse
 donner pour réparer les forces des jeunes
 gens affaiblis par les études et des hommes
 épuisés par le travail.

Le ROB LECHAUX garanti sans mercure, rem-
 place avantageuse-
 ment l'huile de foie de morue, et peut être donné
 aux plus petits enfants comme aux gran-
 des personnes.

Envoi gratis d'une brochure intéressante avec attestat. nombr.
 Le flacon 4 fr. ; expéd. franco de 6 fr. pour une cure contre
 mandat-poste de 21 fr. adressé à MARIO LECHAUX,
 Pharmacien-Chimiste, rue Sainte-Catherine, 164, Bordeaux.

A Saumur : Normandine, pharmacien, et
 dans toutes les bonnes pharmacies.



PAUL GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 11 AOUT 1882.

Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.		
Dernier cours.	Clôture précé.		Dernier cours.	Clôture précé.		Dernier cours.	Clôture précé.	
3 %	82 20	82 15	Nord	2030	2032 50	OBLIGATIONS		
4 % amortissable	82 40	82 36	Orléans	1321 25	1321 25	Dép. de la Seine, emprunt 1857		
4 1/2 %	113 25	113	Ouest	805	805	Bons de liquid. Ville de Paris.		
5 %	115 60	115 60	Compagnie parisienne du Gaz.	1600	1595	Obligat. communales 1870.		
Obligations du Trésor.	505	505	Canal de Suez.	2555	2550	Obligat. foncières 1870 3 %.		
Obligations du Trésor nouvelles	502 50	502 50	C. gén. Transatlantique.	475	475	Est.		
Bons de liq. départementaux.	520	520	OBLIGATIONS.			Nord		
Banque de France.	5400	5390	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	510	515	Orléans		
Comptoir d'escompte.	1025	1025	— 1865, 4 %	522	520	Ouest		
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1475	1467 50	— 1869, 3 %	402	400	Paris-Lyon-Méditerranée.		
Crédit de France	170	165	— 1871, 3 %	394	394	Paris-Bourbonnais		
Crédit mobilier	490	491 25	— 1875, 4 %	518	518	Canal de Suez.		
Est	747 50	745	— 1876, 4 %	519	518			
Paris-Lyon-Méditerranée.	1685	1665						
Midi	1235	1230						

GARE DE SAUMUR.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.

DEPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 8 minutes du matin, express-poste, (s'arrête à Angers), omnibus-mixte.

6 — 45 — — — — — soir,

8 — 56 — — — — — omnibus, (s'arrête à Angers).

1 — 25 — — — — — omnibus.

3 — 32 — — — — — express, omnibus-mixte.

7 — 15 — — — — — omnibus-mixte.

10 — 27 — — — — — omnibus-mixte.

DEPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 26 minutes du matin, direct-mixte.

8 — 21 — — — — — omnibus.

9 — 43 — — — — — omnibus.

12 — 40 — — — — — omnibus.

4 — 44 — — — — — soir, omnibus-mixte.

10 — 28 — — — — — omnibus-mixte.

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 50.

Étude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE
UNE TRÈS-JOLIE MAISON
DE MAÎTRE
Nommée **LABRARDAYE**,

Située commune de Vivy, sur la route qui conduit des Deux-Sœurs à Longué, à 1,500 mètres des Deux-Sœurs, 500 mètres de la gare projetée du chemin de fer de Saumur à Baugé, et 10 kilomètres de Saumur.

Cette maison est composée au rez-de-chaussée de salons, salle à manger, celliers, buanderie, écurie, remise, hangar et sellerie; au 1^{er} étage, six chambres et mansardes; cour, basse-cour, jardin potager, prairies, bosquets, cours d'eau et douve; le tout d'une contenance de 3 hectares 39 ares 85 centiares.

S'adresser, pour traiter et pour avoir des renseignements: à M^e MÉHOUS, notaire à Saumur; à MM. SIMON, propriétaire à Bocé, et GRIFATON, expert à Beaufort. (319)

Étude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE
OU A LOUER

Pour entrer en jouissance immédiatement,

UNE MAISON
Cour et dépendances,

Située à Saumur, rue de la Grise, n° 2, appartenant à M. DUVAL.

S'adresser à M^e MÉHOUS, notaire.

Étude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE
UNE JOLIE PETITE PROPRIÉTÉ
De produit et d'agrément,

Située sur le bord du chemin de fer d'Orléans, à six kilomètres de la station de Saumur et à deux kilomètres de Villebernier, entre la Loire et l'Authion.

S'adresser, pour tous renseignements, à M^e MÉHOUS, notaire. (442)

Étude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

MAISON rue des Pauvres, à Baugé, avec JARDIN et ENCLOS, contenant 55 ares.

S'adresser à l'Étude. (349)

A VENDRE

UN GRAND MAGASIN, avec cour, écurie, caves, près la gare d'Orléans. S'adresser à M^e BRAC, notaire, place de la Bilange, 27. (381)

A VENDRE

OU A LOUER
PRÉSENTMENT

MAISONS

A Beaulieu, commune de Dampierre. S'adresser à M. Joseph SCHRETTEN-TRALER, pâtissier, rue Saint-Jean.

Études de M^e LE RAY, avoué-licencié à Saumur, et de M^es DOUSSAIN et TESSIER, notaires à Doué-la-Fontaine.

VENTE

Sur licitation

DE LA

BELLE PROPRIÉTÉ D'ALBŒUF

D'une contenance de 47 hectares environ,

Consistant en: maison de maître, bâtiments de fermiers, servitudes, cours, jardins, verger, douve, terres labourables, vignes, prés et bois,

Située commune de Forges et par extension commune de Denezé (canton de Doué-la-Fontaine),

Dépendant de la communauté ayant existé entre les époux Marchand-Jounault.

L'adjudication aura lieu, par le ministère de M^es DOUSSAIN et TESSIER, notaires à Doué-la-Fontaine, en l'étude de M^e DOUSSAIN, le dimanche 20 août 1882, heure de midi, sur la mise à prix de soixante mille francs, ci..... 60.000

Pour insertion sommaire, (457) V. LE RAY.

ON DEMANDE

Des APPRENTIS

S'adresser au bureau du journal.

LA MALADIE LA PLUS RÉPANDUE DE NOTRE ÉPOQUE

S'il existait un mode pour les maladies, on pourrait dire avec raison que celle-ci est la mode du jour. Elle débute par un léger embarras gastrique, s'étend ensuite successivement sur les organes, affectant principalement le foie et la rate. On se trompe souvent sur la nature de cette affection, mais l'allopathie sera à même de juger s'il en est atteint, on se posant les questions suivantes: Les yeux ont-ils une teinte jaunâtre? Éprouvez-vous des embarras de respiration après les repas? Ressentez-vous des douleurs sourdes et une fatigue continuelle? Avez-vous, le matin, la bouche mauvaise, et y a-t-il une couche blanchâtre sur les gencives et les dents? La langue est-elle chargée? Souffrez-vous des hémorrhoides? Avez-vous des douleurs dans les côtes et dans le dos? Ressentez-vous une oppression prononcée du côté droit? Souffrez-vous de constipation? Êtes-vous souvent en transpiration la nuit? Vous mettez-vous facilement en colère, et souvenez-vous sans raison? Éprouvez-vous une espèce de vertige et des étourdissements lorsque vous vous levez subitement d'une position horizontale? L'urine est-elle rare, forte en couleur et forme-t-elle dépôt? Éprouvez-vous, après avoir mangé, des renvois et des flatulences? Avez-vous de fréquentes palpitations de cœur? Il est rare que ces symptômes se présentent simultanément, mais la plus grande partie tourmentent successivement le patient et s'accroissent davantage de jour en jour s'il n'y est apporté le remède prompt et efficace. La science s'est souvent trompée sur la nature de cette maladie: on l'a considérée à tour de rôle comme maladie du foie, dyspepsie, maladie de la rate, etc., mais aucun des traitements appliqués n'a eu un succès réel. Il faut rechercher la cause de tous ces troubles dans une sécrétion insuffisante des sucs gastriques nécessaires à la digestion: c'est donc de ce côté qu'il faut chercher à vaincre le mal. Pour arriver à ce but, le moyen le plus sûr et le plus prompt est sans contredit les **Pilules Suisses** dénommées en parlant de temps et justement **Célestes**. Elles sont composées d'extraits de plantes rares dont la vertu médicinale a été récemment découverte. Elles détruisent sentes et rapidement la cause du mal et par le fait, le mal lui-même.

En vente dans les Pharm^{ies} au prix de 1/50 la boîte. Dépôt à Saumur, chez M. NORMANDINE, pharmacien.

CHEMISERIE SPÉCIALE



Mesures à joindre à toute commande:

- 1^{re} Mesure. 1 à 1, tour du cou.
- 2^e — 1 à 2 et à 3, longueur de la manche (pièce et poignets compris).
- 3^e — 3 à 3, largeur du poignet.
- 4^e — 1 à 4, longueur du plastron.
- 5^e — 3 à 5, le tour sous les bras.
- 6^e — 6 à 6, le tour de la taille.
- 7^e — 1 à 7, longueur de la jupe, derrière.

EXEMPLE POUR 38 PROPORTIONNÉ
38. 14.78. 27. 43. 92. 80. 103.
Mesures: 1^{re} 2^e 3^e 4^e 5^e 6^e 7^e

CHANGEMENT DE DOMICILE

Le Magasin d'Ustensiles de Pêche et de Filets de Pêcheurs en tous genres

E. LARDÉ

autrefois situé place de l'Hôtel-de-Ville, n° 4, est maintenant transféré Grand'Rue, n° 4 et 3, près la place Saint-Pierre.

M. LARDÉ offre aux amateurs de pêche l'assortiment le plus complet que l'on puisse désirer.

FEUX D'ARTIFICE

Pour fêtes publiques et particulières.

PHARMACIE-DROGUERIE

Ancienne Pharmacie PASQUIER

A. CLOSIER, Successeur,

Lauréat de l'École de Pharmacie, élève de l'École Supérieure de Paris,

20, rue du Marché-Noir, Saumur.

Grand assortiment de bandages herniaires, de bas en tissu élastique pour varices, de ceintures ventrières et abdominales.

Un service régulier avec Paris me permet de fournir, dans les 48 heures, les bandages commandés sur mesure ou exigeant une forme de pelote spéciale. Un bandage bien fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies. On trouve à la même pharmacie: le biberon à vis de Raynal, le biberon à soupape de Robert et le biberon-pompe de H. Monchovaut.

A LA PAIX

Maison la plus importante dans son genre
MERCERIE, PASSEMENTERIE, BONNETERIE, GANTERIE

SARGET-GIRAULT

6, Rue d'Orléans, Saumur.

Les soins apportés à la confection de tous mes modèles ont donné mes chemises une grande réputation et un succès sans précédent. Mes prix sont des plus modiques, et des coupeurs de première capacité vous feront toujours des chemises d'une coupe fort élégante et gracieuse. Chemises madapolam, sans apprêt, plastron uni (sur mesure), 6,50, — 7,75, — 9 fr., — 9,50. Chemises madapolam, sans apprêt (sur mesure), devant, col et poignets en toile, 7,50, — 8,50, — 9,50, — 10,50, — 12 fr.

NOTA. — Comme garantie de la bonne exécution du travail, un modèle, à titre d'essai, est toujours livré au client, afin qu'il puisse s'assurer de la perfection de la coupe et de la qualité de l'étoffe employée.

On peut m'envoyer un modèle, je me charge de faire exactement conforme.

CHEMISES CONFECTIONNÉES

Chemises crétonne, couleurs variées, 3,90, — 4,50, — 5,75, — 6,75. Chemises crétonne, sans apprêt, plastron uni, 4,75, — 5,75. Chemises en madapolam, sans apprêt, qualité extra, plastron, col et poignets en toile, 6,75, — 7,75, — 8,75. Chemises en madapolam, devant, col et poignets en toile, avec guilandes et boutonnières brodées, 7,75, — 9,75, — 12 fr. Chemises blanches pour enfants, 2,90, — 3,90, — 4,50.

GRAND CHOIX DE FAUX-COLS ET MANCHETTES

Assortiment complet de Gilets, Pantalons et Chaussures en tous genres.

CHOIX VARIÉ DE CRAVATES DE TOUTES FORMES

Bretelles, Jarretières, Boutons de manchettes et Parures en nacre

GANTS CIVILS ET MILITAIRES

Spécialité de PARFUMERIE vendue au rabais

A LOUER

GRAND MAGASIN

Avec porte-cochère,

Quai de Limoges, n° 43, près du Service des Eaux.

S'adresser à la Retraite.

MAISON A LOUER

S'adresser à M^e JARDON, rue Saint-Nicolas, 86.

M^e LORRAIN, marchand de modes, rue Saint-Jean, demande un apprenti avec de bonnes références. (44)

AVIS.

Le CHOCOLAT GUERIN-BOUTRON est recommandé par les sommités médicales aux personnes faibles et aux convalescents; sa qualité supérieure, composée de cacao et sucre premier choix, en fait un aliment très-sain et en rend la digestion facile.

Se vend 2 fr. à 2 fr. 50 et 3 fr. la 1/2 kilogramme.

Thés noirs extra mélangés supérieurs, 1 fr. 50, 2 fr. 50 et 4 fr. 25 la boîte.

A Saumur, chez MM. TROUVÉ, confiseur, GARRAUD-RATOUIS, MOLAY, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie.

Saumur, imprimerie P. GODET.